

PROGRAMME DE PRÉVENTION DU TABAGISME 2014 – 2017

CANTON DE VAUD

Impressum

© CIPRET-Vaud, février 2014

Av. de Provence 12

1004 Lausanne

021 623 37 42

info@cipretvaud.ch

www.cipretvaud.ch

Le présent document se réfère à un document de Programme complet disponible sur demande au CIPRET-Vaud, info@cipretvaud.ch

Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

PRÉAMBULE

Aujourd'hui, la consommation de tabac est la première cause de décès évitable dans le monde. Avec plus de 9'000 morts par an en Suisse, aucun autre produit de consommation n'est plus dangereux, ni ne tue autant que le tabac. Il est, aux côtés du manque d'activité physique, de la mauvaise alimentation et de l'abus d'alcool, l'un des principaux facteurs de risque des maladies non transmissibles telles que le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les maladies de l'appareil respiratoire. Dès lors, la prévention du tabagisme a toute sa place dans la « Stratégie nationale maladies non transmissibles » que la Confédération et les cantons ont décidé d'élaborer d'ici 2016.

Le Canton de Vaud fait partie des cantons dans lesquels la prévention du tabagisme s'est fortement consolidée ces dernières années, notamment en ce qui concerne la prévention structurelle. En effet, quelques-unes des bases légales indispensables à l'atteinte des objectifs de santé publique visant à réduire le tabagisme et préconisées par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac (CCLAT), ont été développées ou renforcées au niveau cantonal. On compte parmi elles la limitation de l'affichage publicitaire dans et visible de l'espace public, l'interdiction de vente de tabac aux mineurs et l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Toutefois, malgré un recul global de la consommation de tabac, la prévalence stagne à un niveau relativement élevé, notamment chez les jeunes et les plus vulnérables. Dans cette perspective, le 3^e Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017 propose de déployer des projets spécifiques aux besoins différenciés de la population vaudoise. Il constitue un outil de pilotage indispensable qui permet de coordonner les différentes actions menées et de réunir les acteurs cantonaux et nationaux autour d'une vision commune de la prévention du tabagisme.



Patrick BEETSCHEN

*Programmes de santé publique et prévention
Service de la santé publique du canton de Vaud*

UTILITÉ D'UN PROGRAMME CANTONAL

Pour la troisième fois, le Canton de Vaud s'est doté d'un Programme cantonal de prévention du tabagisme d'une durée de 4 ans (2014-2017).

Les raisons de mettre sur pied un tel Programme sont multiples et convergentes :

- Son existence démontre la reconnaissance par l'État d'un besoin d'intervention spécifique et coordonnée sur la thématique du tabagisme, dans une optique de santé publique. C'est un signal politique fort, qui confirme que les efforts en matière de prévention du tabagisme doivent être maintenus. La proportion de fumeurs a globalement baissé en Suisse cette dernière décennie, passant de 31% de la population en 2002 à 28% en 2012¹. Il convient que le nombre de fumeurs diminue encore et que l'ensemble de la population continue à être sensibilisée aux risques du tabagisme ainsi qu'aux bénéfices de l'arrêt. Une attention particulière doit être portée à éviter l'entrée en consommation des plus jeunes. Pour rappel, un fumeur sur deux meurt prématurément d'une maladie liée au tabagisme et les jeunes Suisses de 15 à 34 ans sont encore plus de 35% à fumer en 2012².
- Un Programme cantonal a pour but d'encadrer et d'organiser la mise en œuvre d'actions coordonnées entre les différents intervenants. La prévention du tabagisme est portée par de multiples acteurs dont le champ d'intervention est cantonal, régional ou national. Le Programme permet d'avoir une vue d'ensemble de toutes les actions de prévention déployées par ces acteurs auprès de la population vaudoise, de les coordonner et de s'assurer que leur mise en œuvre se fasse en synergie et sans doublons. En ce sens, le Programme cantonal est un outil de pilotage de la prévention du tabagisme sur le territoire vaudois, qui promeut de nouvelles méthodes de travail et offre des ouvertures vers des collaborations renouvelées, notamment au sein de l'administration vaudoise.
- Cette logique s'inscrit dans la continuité du travail mené dans les deux Programmes précédents (2005-2008 et 2008-2013), sous l'impulsion du Service de la santé publique (SSP) et du Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET-Vaud). Elle garantit le développement et la pérennité des actions de prévention et d'information déjà menées. Elle maintient de plus l'expertise à l'appui des pouvoirs publics, notamment dans le domaine des mesures structurelles mises en place par le Canton.

¹ Enquête suisse sur la santé, 2002; Enquête suisse sur la santé 2012

² Enquête suisse sur la santé, 2012

VISION DE LA PRÉVENTION DU TABAGISME DANS LE CANTON DE VAUD

Selon le modèle des déterminants de la santé de Lalonde (1974)³, la diminution de l'impact du tabagisme sur la population s'appuie sur des mesures qui visent une amélioration, non seulement des modes de vie (prévention comportementale), mais aussi de l'environnement (prévention structurelle). Ainsi, la diminution du taux de fumeurs est attendue comme le résultat conjugué d'une série de projets de prévention comportementale et de mesures structurelles. Elles impliquent divers partenaires opérationnels, spécialisés et non spécialisés en prévention du tabagisme. Pour les mesures structurelles en particulier, les organismes des niveaux stratégiques et politiques jouent un rôle important.

Dans cette perspective, il s'agit en premier lieu de renforcer les mesures qui agissent sur les conditions et milieux de vie, mais aussi de mener un travail d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble de la société. Chacun pourra ainsi acquérir les compétences en santé lui permettant de faire des choix éclairés en tant que citoyen, professionnel ou élu. Enfin, il s'agit d'accompagner le changement de comportements par des mesures qui ciblent les groupes particulièrement touchés ou à risque.

Les priorités du Programme cantonal 2014-2017 s'expriment non seulement en termes de groupes cibles spécifiques, mais également en termes de méthodes de travail. Ce dernier aspect est particulièrement important pour augmenter l'acceptation de la prévention du tabagisme de manière générale et pour s'assurer de l'efficacité des activités et des projets.

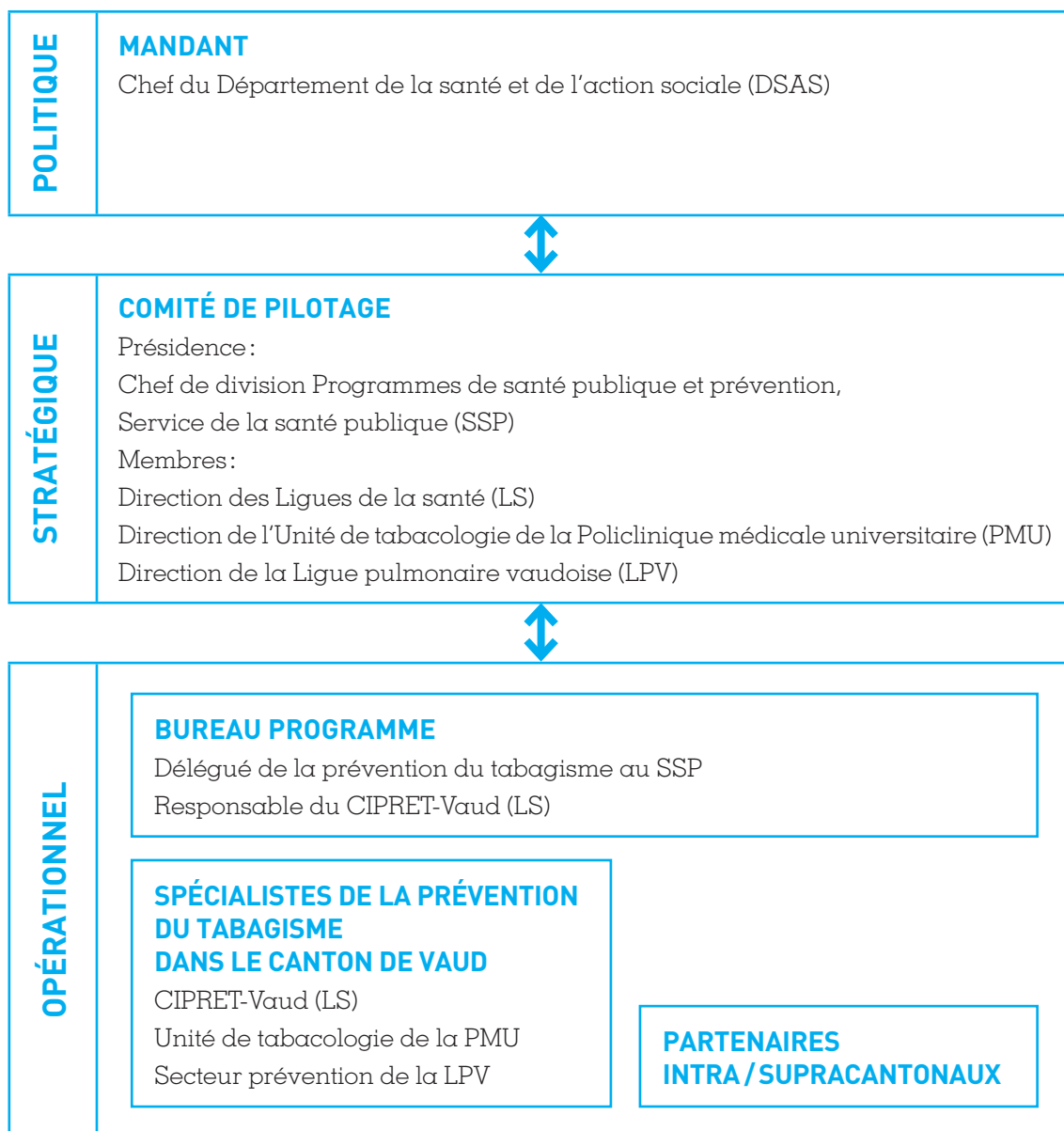
Une attention particulière est portée aux jeunes afin de diminuer efficacement leur entrée en consommation, aux fumeurs souhaitant arrêter afin de développer des offres d'aide à l'arrêt utiles et accessibles, ainsi qu'aux personnes présentant une vulnérabilité sociale et/ou médicale pour lesquelles une meilleure accessibilité de l'information est nécessaire.

Le Programme cantonal ambitionne de développer ses projets dans une perspective globale de santé pour éviter que la question du tabagisme ne soit perçue comme frontale et moralisante. Cette manière de procéder semble d'autant plus pertinente que le tabagisme coexiste souvent avec d'autres problèmes de santé et a des incidences sur ces derniers. Par ailleurs, les projets du Programme sont développés dans une logique de « faire avec » plutôt que de « faire pour ».

³Lalonde, M. (1974). Nouvelle perspective de la santé des Canadiens.
Ottawa : Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

ORGANISATION DU PROGRAMME

Le Programme cantonal rassemble tous les acteurs de la prévention du tabagisme autour d'une vision partagée et portée par tous. Il s'appuie sur l'expertise et les compétences des partenaires actifs sur le territoire vaudois, selon l'organigramme suivant :



Le CIPRET-Vaud est mandaté pour l'opérationnalisation du Programme cantonal, sous la supervision du Service de la santé publique.

FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le Canton de Vaud et le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) assurent chacun 50% du financement du Programme.
Budget global pour quatre ans : CHF 3'900'000.-

PARTENAIRES

ÉTAT DE VAUD - SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE (SSP)

www.vd.ch/sante

Le SSP est l'autorité sanitaire cantonale responsable de la couverture des besoins de santé de la population. Il évalue les besoins en matière de soins et de prévention, définit les missions et les prestations des principaux acteurs. Un de ses rôles est d'assurer l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention.

CENTRE D'INFORMATION POUR LA PRÉVENTION DU TABAGISME (CIPRET-VAUD)

www.cipretvaud.ch

Le CIPRET-Vaud est le centre de référence cantonal en matière de prévention du tabagisme. Il a pour mission de développer des projets et une expertise pour assurer l'information en matière de prévention du tabagisme auprès de la population vaudoise, des autorités, des entreprises et des professionnels de la santé, du social et de l'éducation du canton de Vaud. Le CIPRET-Vaud est rattaché aux Ligues de la santé.

POLICLINIQUE MÉDICALE UNIVERSITAIRE (PMU) - TABACOLOGIE

www.pmu-lausanne.ch

La PMU est un centre de référence en médecine interne et générale. Elle exerce ses missions en collaboration étroite avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et de nombreux partenaires. La PMU assure des soins spécialisés de haute qualité dans différents domaines dont la tabacologie.

LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE (LPV) - SECTEUR PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

www.lpvd.ch

La LPV est un centre spécialisé en conseil et assistance médico-technique respiratoire. Elle s'engage dans la promotion de la santé et de la prévention, la protection de l'air intérieur et extérieur. En tant que membre de la Ligue pulmonaire suisse (LPCH), la LPV met en oeuvre certains projets de prévention sur le territoire vaudois et romand.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE (OFSP) – PROGRAMME NATIONAL TABAC (PNT)

www.bag.admin.ch

Le PNT définit la stratégie nationale en matière de prévention du tabagisme. Son but est de réduire le nombre de cas de maladie et de décès dus au tabagisme en Suisse. La mise en oeuvre du Programme national tabac incombe à l'OFSP, en collaboration avec les cantons et des partenaires privés (ONG).

ASSOCIATION SUISSE POUR LA PRÉVENTION DU TABAGISME (AT)

www.at-suisse.ch

L'AT réunit l'ensemble des acteurs de la prévention du tabagisme de Suisse. Elle est un organisme spécialisé dans le domaine de la prévention du tabagisme qui s'engage dans des projets concernant la législation, le politique, la communication et le développement de connaissances.

OBJECTIFS ET DOMAINES D' ACTIONS

Les objectifs du Programme cantonal de prévention du tabagisme sont issus du Rapport du Conseil d'État sur la politique sanitaire 2013-2017. Ils sont en cohérence avec les cibles définies au niveau national et doivent contribuer à l'atteinte des objectifs du Programme national tabac 2008-2016 mené par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Pour atteindre ces objectifs, le Programme cantonal oeuvre dans quatre domaines d'action différents mais complémentaires et interconnectés, tant du point de vue de la vision de la prévention que de l'opérationnalisation de cette dernière.

DOMAINES D' ACTION

PRÉVENTION COMPORTEMENTALE

Elle a pour but de faire évoluer les comportements de santé et se concrétise dans dix projets qui s'adressent directement ou indirectement à des groupes spécifiques. Ces projets sont portés par les différents partenaires du Programme actifs sur le territoire cantonal.

PROTECTION DE LA SANTÉ ET RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ

Elle passe par des mesures structurelles, qui sont déterminantes pour réduire durablement la consommation de tabac et améliorer l'état de santé de la population. Ces mesures sont législatives et centrées sur le contexte et l'environnement, de manière complémentaire à la prévention comportementale qui se focalise sur l'individu.

INFORMATION ET SENSIBILISATION DE L'OPINION

L'information est déterminante en matière de prévention du tabagisme. Elle constitue le socle indispensable pour modifier les représentations sociales et les comportements individuels. Les connaissances sont très variées et en évolution permanente, ce qui nécessite de les actualiser et de les transmettre régulièrement.

COORDINATION ET COLLABORATION

Elles visent à utiliser de manière optimale l'expertise des différents partenaires dans le développement d'une vision commune de la prévention du tabagisme.

OBJECTIFS VAUDOIS

Le taux de fumeurs dans la population vaudoise diminue de 20% et passe de 26% en 2007 à 21% en 2017.

Le taux de fumeurs chez les 15-34 ans diminue de 20% et passe de 35% en 2007 à 28% en 2017.

Le taux de personnes exposées au moins une heure par jour à la fumée passive diminue de 80% et passe de 20% en 2007 à 4% en 2017.



DOMAINES D'ACTION : PRÉVENTION COMPORTEMENTALE

Le Programme cantonal prévoit dix projets de prévention comportementale entre 2014 et 2017.

1 - Loisirs sans tabac

Public cible : Professionnels des centres d'accueil et d'activités pour les jeunes

Responsabilité : CIPRET-Vaud

Ce projet a pour objectif de sensibiliser les professionnels à la thématique du tabac et au rôle qu'ils peuvent jouer en matière de promotion de la santé auprès des jeunes. Du matériel d'information adapté sera mis à disposition pour leur permettre de développer une politique et un discours qui favorisent les comportements protecteurs des jeunes par rapport au tabagisme.

2 - Programme de prévention des dépendances (PGDEP)

Public cible : Professionnels des établissements scolaires vaudois

Responsabilité : Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS).

Le CIPRET-Vaud est mandaté pour contribuer à la mise en œuvre.

Ce Programme vise à renforcer la compétence des établissements de formation vaudoise en matière de prévention des dépendances. Le CIPRET-Vaud est partenaire du PGDEP, aux côtés d'autres acteurs de la prévention : il accompagne des établissements dans leur démarche et participe à la « Plateforme dépendances » du Canton.

3 - Le tabac, miroir du monde

Public cible : Enseignants des établissements scolaires du secondaire

Responsabilité : CIPRET-Vaud

Ce projet prévoit de développer du matériel pédagogique sur le tabac dans une perspective d'interdisciplinarité. Les contenus seront conçus pour contribuer à la réflexion personnelle des élèves sur le tabac, sa production, sa commercialisation et sa consommation. Développé dans le cadre du Programme d'études romand (PER), ce matériel sera conçu pour être utilisable par tous les cantons romands intéressés. Il pourra être utilisé directement par les enseignants de différentes branches.

4 - Apprentissage sans tabac

Public cible : Apprentis

Responsabilité : Ligue pulmonaire vaudoise (LPV)

Ce projet de dimension nationale s'adresse aux apprentis ainsi qu'aux responsables de leur formation dans les entreprises et les écoles professionnelles. « Apprentissage sans tabac » soutient les apprentis, tout au long de leur formation professionnelle, à rester non-fumeurs ou à arrêter de fumer.

5 - Aborder le tabagisme via d'autres problèmes de santé

Public cible : Professionnels des lieux d'accompagnement et de soins

Responsabilité : CIPRET-Vaud

Ce projet entend développer un soutien spécifique aux professionnels de la santé et du social confrontés au tabagisme de leurs patients et/ou clients. Le but est de co-développer des connaissances et du matériel sur les liens entre tabagisme et leur domaine de spécialisation, afin qu'ils puissent aborder confortablement le tabagisme dans leur pratique professionnelle. Les thèmes de l'alcool, de la santé bucco-dentaire et du diabète ont été identifiés et seront développés d'ici 2017.

6 - Pharmacies sans tabac

Public cible : Professionnels des pharmacies vaudoises

Responsabilité : CIPRET-Vaud

Ce projet vise à sensibiliser et outiller les professionnels des pharmacies afin qu'ils puissent aborder confortablement la question du tabagisme avec leur clientèle. Les professionnels suivent une soirée de formation et sont ensuite amenés à animer dans leur pharmacie des stands-ateliers pour sensibiliser leur clientèle.

7 - Programme national pour l'arrêt du tabagisme

Public cible : Professionnels de la santé

Responsabilité : Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT), Ligue suisse contre le cancer, Fondation suisse de cardiologie

Ce programme de dimension nationale s'adresse aux professionnels de la santé et à la population en général. Il vise à augmenter le nombre de fumeurs qui arrêtent de fumer.

8 - Entreprises sans fumée

Public cible : Collaborateurs des entreprises

Responsabilité : Ligue pulmonaire vaudoise (LPV)

Ce projet de dimension nationale soutient les collaborateurs qui souhaitent arrêter de fumer au sein des entreprises. Conçu en fonction des besoins de ces dernières, il propose des prestations de conseil, d'information et d'arrêt.

9 - Ligne nationale stop-tabac au 0848 000 181

Public cible : Population générale

Responsabilité : Ligue suisse contre le cancer et Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT)

Cette ligne propose des conseils téléphoniques individuels dans les trois langues nationales ainsi que dans cinq autres langues. Ces conseils permettent de choisir la meilleure stratégie en vue de l'arrêt. Des entretiens téléphoniques de suivi sont également proposés.

10 - Consultation individuelle «Stop-tabac »

Public cible : Population générale

Responsabilité : Policlinique universitaire de Lausanne (PMU)

La consultation de tabacologie de la PMU de Lausanne propose un soutien médical pour l'arrêt du tabac. Elle assure un suivi individualisé par un médecin, avec ou sans aide médicamenteuse.

DOMAINES D'ACTION : **PROTECTION DE LA SANTÉ ET RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ**

L'approche « structurelle » en matière de tabagisme implique des stratégies législatives visant à réduire l'offre et la demande de tabac, telles que préconisées dans la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac (CCLAT). Ces stratégies s'appuient sur des études scientifiques et l'expérience acquise en prévention du tabagisme.

En Suisse, les cantons jouent un rôle important dans le domaine de la santé publique. Ils ont la légitimité et les marges de manœuvre nécessaires pour développer des conditions-cadres indispensables au recul du tabagisme. Dans ce contexte, le Canton de Vaud dispose des outils législatifs suivants :

- La loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP), qui interdit de fumer dans tous les lieux publics ou accessibles au public.
- L'interdiction de vente de tabac aux mineurs, comprise dans la loi vaudoise sur l'exercice des activités économiques (LEAE) : les vendeurs de tabac n'ont pas le droit de vendre du tabac aux moins de 18 ans.
- La loi sur les procédés de réclame (LPR), qui interdit la publicité pour les produits du tabac dans le domaine public et sur le domaine privé, visible du domaine public.

Le CIPRET-Vaud, sur mandat du Service de la santé publique, soutient la mise en œuvre et le respect de ce cadre législatif en apportant son expertise et en effectuant le suivi des mesures déjà en place.

DOMAINES D'ACTION : **INFORMATION ET SENSIBILISATION DE L'OPINION**

Les connaissances de la population suisse en matière de tabac et de tabagisme ont progressé ces dernières années, notamment en ce qui concerne la nocivité du tabagisme passif. Cependant, un travail substantiel de capitalisation et de diffusion de l'information doit être mené pour contribuer durablement à une diminution de la prévalence tabagique.

Le Programme cantonal prévoit que le CIPRET-Vaud, en sa qualité de centre d'information et d'expertise, soit à disposition de tous. Les particuliers, entreprises, administrations, institutions, professionnels de la santé, de l'éducation, du social, politiques, etc. peuvent prendre contact pour s'informer, se former et solliciter des prestations. En plus de ces demandes d'ordre général, le CIPRET-Vaud développe des informations spécifiques à certains publics-cibles afin de combler les lacunes identifiées en matière de prévention du tabagisme, comme par exemple pour les personnes en situation de vulnérabilité médicale et/ou sociale.

Le Programme cantonal relaie également les actions d'information et de sensibilisation réalisées au niveau national.

DOMAINES D'ACTION : **COORDINATION ET COLLABORATION**

Le Pilotage du programme cantonal 2014-2017 vise à développer la cohésion des activités menées par les différents acteurs de la prévention du tabagisme et à initier des collaborations avec des acteurs externes au domaine de la santé.

Ainsi, en fonction des projets et mesures développés, le pilotage du Programme entend solliciter les acteurs des différents Départements et Services de l'État pour que ces derniers puissent, de par leur expertise et leur connaissance du réseau, soutenir l'avancement des projets.

Aujourd'hui, quelques collaborations interdépartementales et interservices sont déjà engagées, notamment avec le Département de l'économie et du sport et avec le Département de la formation de la jeunesse et de la culture.

ÉVALUATION

Tous les Programme cantonaux de prévention du tabagisme co-financés par le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) doivent se soumettre à un processus évaluatif.

Une équipe a été mandatée pour assurer ces évaluations demandées par le FPT. Elle se compose du Kompetenzzentrum für Public Management de l'Université de Berne (KPM) et du bureau d'étude et de consultation politique Interface de Lucerne.

L'évaluation du Programme cantonal vaudois permettra d'une part de rendre des comptes aux organes politiques responsables ainsi qu'aux financeurs. Elle vise d'autre part à nourrir la réflexion des partenaires du Programme quant à l'efficacité des actions menées et à permettre des améliorations tout au long du processus. L'évaluation doit ainsi contribuer à porter un regard réflexif et à tirer des enseignements, tant pour les partenaires du Programme vaudois que pour l'ensemble des acteurs de la prévention du tabagisme, notamment ceux des autres programmes cantonaux.

Afin de répondre à ces impératifs et aux différents niveaux concernés, une structure d'évaluation en plusieurs volets a été développée par le Fonds de prévention du tabagisme et sera déployée selon la logique suivante :

- Tous les projets intégrés au Programme cantonal seront évalués individuellement (auto-évaluation interne et évaluation externe selon les spécificités du projet).
- Le Programme cantonal sera évalué dans sa globalité (auto-évaluation par son responsable, évaluation externe du pilotage et mesure des impacts).
- Une évaluation intercantonale comparant la mise en œuvre et les effets des différents programmes cantonaux sera menée.
- Un groupe d'accompagnement de l'évaluation intercantonale des programmes, lancé par l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) en accord avec l'Office fédéral de la santé publique et le FPT, est également prévu et contribuera à capitaliser et restituer le savoir et les expériences utiles.

Le Programme cantonal de prévention du tabagisme est soutenu financièrement par le Canton de Vaud et le Fonds de prévention du tabagisme. Le CIPRET-Vaud est mandaté pour sa mise en œuvre.

